

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2023

**Étaient présents** : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Jean-Luc ALBE, Gaëlle JOSSINET

**Absent** : Renaud ESCANDE (procuration Jean-Luc ALBE), Jean-Claude THION (procuration Irène LEBEAU), Chantal SANCH, Jean-Marie PONCELET

Début de séance à 17h30

Mme le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Convention de gestion gîte d'étape.  
Approbation à l'unanimité.

## **1) Approbation du conseil municipal du 8 juillet 2023**

Approbation à l'unanimité

## **2) Renouvellement contrat adjoint technique**

L'équipe technique est composée de Sébastien JULIAN (temps plein, titulaire), Vincent LAFON (temps plein CDI), Jérôme VALGALIER (80%, CDD), et Gaétan ONDINA (temps plein CDD 6,5mois). Le CDD d'un an de M. VALGALIER se termine le 30 septembre. Mme le Maire propose de renouveler son contrat pour un an en augmentant sa durée de travail à 90%, ce qui engendrerait une dépense supplémentaire pour la commune d'environ 4200€/an.

Approbation à l'unanimité

## **3) Emploi chalets-camping du 1/10 au 15/10**

Claudia MULLER est actuellement en poste au camping, son contrat se termine le 30 septembre. Mme le Maire propose de prolonger son contrat jusqu'au 15 novembre à 20h/semaine, pour assurer la gestion des chalets jusqu'à la fermeture de la structure.

Approbation à l'unanimité

## **4) Emploi MMS du 17/09 au 5/11**

L'équipe de la MMS est composée d'Aurélie DELEVOIE (CDD 21h/sem jusqu'au 5/11), de Clément DAVENEL qui a démissionné au 31/08 (CDD 18h/sem), de Léna OLIVIER (CDD 32h/sem jusqu'au 5/11) et de Chloé THERIC (CDD 35h/sem jusqu'au 17/09). Au regard des réservations à venir, avec deux jours de fermeture hebdomadaire et en optimisant les plannings, il est possible de gérer l'établissement jusqu'à la fin de la saison avec seulement 2 personnes. Mme Jossinet propose d'augmenter le temps de travail de Mme DELEVOIE à 30h/sem et de conserver Mme OLIVIER à 32h/semaine à partir du 18/09.

Approbation à l'unanimité

## **5) Convention Alter-Incub**

La commune de Dourbies a répondu à un appel à projet de la Région Occitanie qui propose un accompagnement aux porteurs de projets qui intègrent une collectivité territoriale, dans le cadre du soutien au développement économique qui s'inscrit dans l'innovation sociale.

Le dossier présenté, concernant la Maison Multi-Services, a été retenu dans l'optique de constituer un tiers-lieu et de faire émerger une SCIC.

C'est le dispositif Alter'Incub Collectivités qui met en œuvre cette politique aussi il convient de signer une convention avec eux.

Un conseiller technique va accompagner les porteurs du projet pendant 18 mois avec une réunion mensuelle et sans coût pour la collectivité qui n'est pas le porteur du projet.

Approuvé par 5 voix pour, 1 abstention, et 3 contre.

## **6) Tarifs gîtes communaux**

Comme chaque année, la commune doit délibérer sur le tarif des gîtes et préciser les dates des différentes périodes. M. SAUVAIRE propose de conserver les tarifs 2023 pour 2024.

Approbation à l'unanimité.

### **7) Décisions modificatives du budget (équipement bar et aire de jeux)**

Dans le cadre du remplacement de la réfection de l'aire de jeux, le montant final de l'opération est supérieur à l'enveloppe allouée à l'opération lors du vote du budget. Une décision modificative est nécessaire pour un montant de 1070€.

Approbation à l'unanimité

Dans le cadre du remplacement de l'armoire de congélation du bar, le montant de la facture est supérieur à l'enveloppe allouée à l'opération lors du vote du budget. Une décision modificative est nécessaire pour un montant de 60€.

Approbation à l'unanimité

### **8) Indemnité gardiennage de l'église**

Une indemnité annuelle de 479,86€ de gardien d'église est attribuée à M. BELOTTI. Il est proposé de réévaluer son montant cette année à 496,09€, conformément aux recommandations du courrier du Ministère de l'Intérieur.

Approbation à l'unanimité

### **9) Candidature au label API-Cité**

M. SAUVAIRE propose que la commune candidate au label API-Cité, comme plusieurs communes de notre secteur. Ce label permet de valoriser et d'encourager les initiatives des communes en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et plus largement de la biodiversité en milieu urbain. Si la commune est labellisée, le coût annuel est de 250€ environ, avec quelques présentations à réaliser dans l'année, portées par M. SAUVAIRE.

La commune recense actuellement un apiculteur professionnel, et une dizaine d'amateurs.

Approbation à l'unanimité.

### **10) Renouvellement du système télégestion - réseau eau potable**

M. SAUVAIRE présente le réseau d'eau de Dourbies qui est suivi par télégestion depuis les ateliers, ce qui permet d'agir rapidement en cas de fuite. À l'heure actuelle, le relais de Pratlac est hors service car le câble d'alimentation est cassé, sans possibilité de le réparer. Le relais de la Rouvière est également alimenté par câble. Il est prévu de les alimenter en solaire ainsi que d'autres captages. C'est la communauté de commune qui portera le projet ; les travaux de renouvellement de la télégestion sont subventionnables à 80% avec un reste à charge pour la commune de 4000€ environ.

### **11) SMEG : travaux en cours et prévisions**

Mme le Maire présente les projets en cours avec le SMEG et propose de lancer l'opération qui correspond à l'extension de l'éclairage pour trois points : sur la route du Minier à l'Espérou, entre le village et l'Étape et pour une régularisation à Cassanas. Approbation à l'unanimité

### **12) Convention gîte d'étape**

La gestion du gîte d'étape communal est confiée au gérant du restaurant-bar-épicerie ; à l'occasion du changement de gérant, il conviendra d'établir une nouvelle convention, sous réserve de la signature prochaine du nouveau bail.

Mme le Maire propose de laisser le loyer au tarif de 75€/mois. Approbation à l'unanimité

### **12) Information CDG : financement d'une assurance complémentaire, convention, prime pouvoir d'achat**

Le contre de gestion du Gard gère le personnel des collectivités. La réglementation va évoluer pour rendre obligatoire en 2026 la participation des collectivités aux mutuelles des agents. Le CDG nous a envoyé un courrier pour savoir si la commune serait intéressée pour un contrat groupe sur la prévoyance, ce qui n'engage pas la commune. Mme le Maire a répondu par l'affirmative.

Le CDG a également précisé qu'il y aurait des hausses des cotisations.

La prime de pouvoir d'achat, dont les décrets d'application sont parus pour les fonctions publiques d'état et hospitalière sont sortis, mais pas pour la territoriale. Les syndicats proposent qu'elle soit versée tout de même, mais les textes sont en cours de vote. Mme le Maire souhaite attendre ces textes.

### **13) Questions diverses**

- a) Internet est revenu, mais les travaux ne sont pas terminés.
- b) Une rando concert est prévue le 17/09 sous réserve de la météo
- c) Un collectif sur les mobilités rurales secteur Larzac Dourbie propose un ciné débat le 23/09 à partir de 16h30
- d) Le repas des aînés de la commune aura lieu le 7 octobre
- e) Lancement de la démarche d'élaboration d'une Charte Forestière entre notre Communauté de Communes et celle du Pays Viganais à 18h le 28/09 au Vigan
- f) Le 23/09, les repreneurs du bar-restaurant-épicerie vous invitent à l'inauguration à l'occasion de l'ouverture de l'établissement qui s'appellera le P'tit dourbien.

Clôture de la séance à 19h00